

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 15 Absents : 14
Suffrages exprimés : 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

14/12/18
ID : 031-213101181-20181213-D20180803-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/07 du 13 décembre 2018

D. 2018/08-03 – Institutions – Commission Accessibilité - Désignation

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3,

CONSIDERANT que, comme suite à la démission de Madame TONEL (représentante de la liste RECOBRE), il convient d'actualiser la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, créée par délibération D. 2014/08-08 du 05 juin 2014,

Il est donc proposé au Conseil, pour succéder à Madame TONEL de désigner Mme BINET Pascale.

La nouvelle composition de la commission est donc la suivante :

- M. Loïc CONSTANS
- M. Jean-Claude FORTIER
- M. Michel WASTJER
- Mme BINET Pascale
- M. Jean-Pierre LHERM

Mme DALDOSSO et M. LHERM n'ont pas participé au vote.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018
Au registre sont les signatures
Affiché le*

Le Maire,


Daniel DUPUY

